

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 460

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191075

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Délégation de service public du golf de Saint-Etienne – Tarifs 2020 - Avenant n°4 au contrat d'affermage - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 460

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191075

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Délégation de service public du golf de Saint-Etienne – Tarifs 2020 - Avenant n°4 au contrat d'affermage - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Par délibération du 27 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de délégation de service public liant la ville de Saint-Etienne et la société Formule Golf pour l'exploitation du golf de Saint-Etienne. Ce contrat a débuté le 1er janvier 2018 pour une durée de 10 ans.

Par un avenant n°1, il a été créé la société dédiée Vert Forez concernant l'exploitation du golf de Saint-Etienne. L'avenant n°2 a permis de contractualiser la grille tarifaire 2019 et l'avenant n°3 concerne l'extension du parcours 6 trous en un parcours 9 trous.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le délégataire a informé la Ville de Saint-Etienne de son souhait de modifier la grille tarifaire pour l'année 2020 et a transmis ses propositions.

Le contrat de délégation de service public prévoit, dans son article 18, que le délégataire est autorisé à percevoir des recettes auprès des usagers en contrepartie des services rendus.

Les tarifs sont fixés sur proposition du délégataire par délibération du conseil municipal.

□ **Contenu :**

L'avenant n°4 fixe les tarifs applicables pour le service délégué. La nouvelle grille tarifaire jointe à l'avenant se substitue à la précédente et devient la nouvelle annexe n°6 du contrat d'affermage.

Dans le cadre du développement de la pratique golfique, la grille tarifaire 2020 prévoit, d'une part, une baisse d'environ 20% des tarifs abonnements pour les pratiquants de moins de 40 ans. D'autre part, il est proposé la création d'un tarif spécifique handigolf pour les personnes porteuses de handicap souhaitant pratiquer sur le parcours 6 trous.

Enfin, suite aux travaux de construction du golf miniature, il convient d'intégrer la tarification relative à cette nouvelle activité.

Les structures d'éducation populaires, les centres sociaux, l'école municipale des sports ainsi que les scolaires peuvent avoir accès à l'équipement, à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2020.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public et la nouvelle grille tarifaire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant n°4 dont un exemplaire restera joint au présent dossier à titre de document contractuel.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Le Maire,
	Gaël PERDRIAU